

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise - Monsieur BLIN Jean-Yves, adjoints.

Monsieur BOULAY Yannick - Monsieur FROC Dominique - Madame HELIES Karine - Madame JOUVIN Amélie - Madame LEGAY Patricia - Monsieur LEMOINE Loic - Madame MEUR Soazic - Madame VOUTAT Armelle.

Etait absent : Monsieur BOUVET Jérôme.

Etaiet excusés: Mesdames COCHET Katell et GEORGEAULT Valérie - Monsieur AUFFRET Philippe.

Secrétaire : Monsieur FROC Dominique a été élu secrétaire de séance.

### EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2017 n'appelle aucune observation particulière.

### RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport annuel établi le 28 août 2017, selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2016. Il précise qu'une convention est établie avec la SAUR pour le recouvrement des redevances.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

### ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la possibilité donnée par le Ministre de l'Education Nationale d'expérimenter dès la rentrée prochaine le retour du temps scolaire à 4 jours.

Vu les avis du SIRS du 13 juin 2017 et du conseil d'école le 15 juin 2017 en faveur de l'aménagement de la semaine scolaire à 4 jours de la façon suivante :

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>
Matinée	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15
Pause méridienne	12h15-13h45	12h15-13h45	12h15-13h45	12h15-13h45
Après-midi	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

Vu l'avis favorable émis par l'inspecteur d'académie de Rennes sur cette nouvelle organisation étant donné les conditions cumulatives : l'émergence d'un consensus local et l'adhésion des acteurs à une expérimentation dès la prochaine rentrée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire comme ci-dessus à compter du 4 septembre 2017 pour l'école communale.

### TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux de sécurisation de l'école.

✓ *Décision n°2017.8 du 31/08/2017*

En vue de réaliser les travaux supplémentaires nécessaires pour réaliser un enrobé à chaud en vue de réduire la pente de la cour, Monsieur le Maire décide de signer un avenant au marché passé avec l'entreprise BOUVET, 4 Hurbise, 35210 Combourtille pour un montant de cinq cents euros (500€ HT) soit six cents euros (600€ TTC).

Le nouveau montant du marché est donc ramené à de dix mille neuf cents euros (10 900.00) HT, soit treize mille quatre-vingt euros (13 080.00) TTC.

#### DECISIONS MODIFICATIVES N°2 - Annulation de l'amortissement de l'étude de faisabilité « 2015ETURUESTADE »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'annuler l'amortissement de l'étude de faisabilité n°2015ETURUESTADE réalisé sur l'exercice 2016 et qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Articles	Montant
R 773 - mandats annulés (exercices antérieurs)	936 €
D 28031 - amortissements des frais d'études	936 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
ACCEPTE ces décisions modificatives.

#### DECISIONS MODIFICATIVES N°3 - Reversement du fonds d'amorçage au SIRS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'augmenter les crédits à l'article 7398 « reversement, restitutions et prélèvements divers » et qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Articles	Montant
D-7398 reversements, restitutions et prélèvements divers	3 000 €
D-022 Dépenses imprévues	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
ACCEPTE ces décisions modificatives.

#### DECISIONS MODIFICATIVES N°4 - Travaux en régie mairie.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux de rénovation d'un bureau à la mairie. Il précise que dans le cadre de l'utilisation de matériaux pour effectuer des travaux d'investissement par un agent communal, on parle alors de travaux en régie et qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Articles	Montant
D-21311 -040 hôtel de ville	2 507.50 €
R-722 - 042 immobilisations corporelles	2 507.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
ACCEPTE ces décisions modificatives.

#### FINANCEMENT DE MATERIELS DE DESHERBAGE ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la volonté de la commune de proscrire toute utilisation de produits phytosanitaires. A cet effet, il indique que l'entretien des terrains sportifs nécessite du matériel de désherbage alternatif et précise que la Région propose de financer ce type de matériel.

Monsieur le Maire présente des devis relatifs à l'acquisition d'un aérateur et d'une herse de prairie adaptables au micro tracteur. L'ensemble de cet équipement permettrait d'apporter de l'air dans le sol et au niveau des racines du gazon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

SOLLICITE une aide financière auprès de la Région Bretagne dans le cadre d'acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## EFFACEMENT DES RESEAUX : RUE DE LA FORGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'étude sommaire réalisée par le Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille et Vilaine relative aux travaux d'effacement des réseaux rue de la Forge. La participation financière de la commune est estimée à 8 000€.

Il convient de se prononcer sur la poursuite de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
ACCEPTÉ de réaliser les travaux d'effacement des réseaux de la rue de la Forge.

DECIDE de confier au SDE la réalisation de l'étude détaillée de ce secteur (effacement de réseau électrique, remplacement des appareillages d'éclairage public et génie civil du réseau téléphonique).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et pièce se rapportant à cette affaire.

## MISE EN PLACE DE CESU

Monsieur le Maire informe d'une demande de paiement des factures garderie en Chèques Emploi Service Universel (CESU). Etant donné la complexité de la procédure du dispositif à mettre en œuvre, les coûts engendrés pour la collectivité et le faible taux d'utilisation de ce mode de paiement dans les communes voisines, il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

## ANIMATIONS ET ACQUISITIONS DE DOCUMENTS POUR LA BIBLIOTHEQUE - Aide de FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution des aides de FOUGERES AGGLOMERATION en faveur de la lecture publique.

FOUGERES AGGLOMERATION maintient l'aide accordée par l'ex-Communauté de communes de Saint Aubin du Cormier qui avait été instaurée dans le cadre des animations et d'acquisitions de documents pour les bibliothèques.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention définissant les modalités financières de ce dispositif :  
300€ par an et par bibliothèque au titre de l'aide aux animations.  
30% du budget annuel réalisé d'acquisition de documents.

Il précise que cette convention sera valable au titre des années 2017 et 2018.

*Mme Garnier ni Mme Legay ne prennent part ni au débat ni au vote.*

En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide de FOUGERES AGGLOMERATION relative aux animations et acquisitions de documents pour la bibliothèque au titre des années 2017 et 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante telle qu'elle a été présentée.

*La séance est levée à 21h45*